



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 mars 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2009

Date d'affichage
18 mars 2009

Objet de la délibération
*Direction des finances - Vote du
budget 2009 - service public
d'assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
(Mmes AUTRAN, LE TINNIER,
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND,
BOUTIER, ROCHÉ)

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore, LE TINNIER Nathalie donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à AUTRAN Martine

Absents : néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de budget 2009 concernant le service public d'assainissement.

Après en avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, le conseil municipal passe au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 33

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (Mmes AUTRAN, LE TINNIER, MAESTRACCI et Mrs LUQUAND, BOUTIER, ROCHÉ)

En conséquence, à la majorité de ses membres présents,

Le conseil municipal

ARRETE le budget 2009 du service assainissement comme suit :

1) Section investissement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	1 076 520,00 €	14 441,00 €	-	1 090 961,00 €
Recettes	622 144,10 €	5 000,00 €	463 816,90 €	1 090 961,00 €
Affectation	-	-	-	-

2) Section de fonctionnement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	658 238,00 €	-	-	658 238,00 €
Recettes	150 080,29 €	-	508 157,71 €	658 238,00 €
Affectation	-	-	-	-

MAINTIENT le montant de la surtaxe assainissement à 0.24 € le m3.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31 MARS 2009
et publication ou notification du 02 AVRIL 2009

